

- Copie -

01/07/2005

Amtsgericht (≈ Tribunal d'Instance) de Francfort/Main

Tribunal compétent en matière d'insolvabilité

N° de référence : 810 IN 300/05 P

(à rappeler pour toute correspondance)

Décision

Dans la procédure d'insolvabilité sur les biens de

Phoenix Kapitaldienst GmbH, société de réalisation et d'intermédiation d'investissements, Vilbeler Str. 29, 60313 Francfort/Main (HRB 16418), en final représentée par :

1. Elvira RUHRAUF, Francfort sur le Main, (gérante),
2. Detlef Jürgen AMONATH, Hunsrückstr. 2, 65719 Hofheim am Taunus, (gérant),
3. Norbert PRZIBILLA, Hanau, (gérant)

la procédure d'insolvabilité pour insolvabilité et surendettement est ouverte ce jour, le 01/07/2005, conformément aux paragraphes 2, 3, 11, 16 et suivants 22 de InsO (Règlement des insolvabilités).

L'administrateur de l'insolvabilité est :

Maître Frank SCHMITT, avocat, Olof-Palme-Strasse 13, 60439 Frankfurt/Main, tél. : 069/50986-0, fax : 069/50986110.

Il est interdit à la débitrice de disposer de ses biens actuels et futurs pendant la durée de la procédure d'insolvabilité ; le pouvoir de disposer des biens passe à l'administrateur de l'insolvabilité.

Après la date de l'ouverture, des paiements libératoires ne pourront plus être effectués au bénéfice de la débitrice ; si néanmoins des paiements sont versés à la débitrice et si ces sommes ne parviennent pas à la masse, il existe le risque d'une nouvelle obligation financière vis-à-vis de l'administrateur de l'insolvabilité.

MICKERTS

Juge auprès du Amtsgericht

Amtsgericht (≈ Tribunal d'Instance) de Francfort/Main

Tribunal compétent en matière d'insolvabilité

N° de référence : 810 IN 300/05 P

(à rappeler pour toute correspondance)

Décision

Dans la procédure d'insolvabilité sur les biens de

Phoenix Kapitaldienst GmbH, société de réalisation et d'intermédiation d'investissements, Vilbeler Str. 29, 60313 Francfort/Main (HRB 16418), représentée par :

4. Elvira RUHRAUF, Francfort sur le Main, (gérante),
5. Detlef Jürgen AMONATH, Hunsrückstr. 2, 65719 Hofheim am Taunus, (gérant),
6. Norbert PRZIBILLA, Hanau, (gérant)

les créanciers sont priés de :

- a) déclarer leurs créances par écrit à l'administrateur de l'insolvabilité (§ 38 InsO) en tenant compte du § 174 InsO jusqu'au :

15/09/2005

- b) d'informer sans délai l'administrateur de l'insolvabilité quels sont les privilèges ou sûretés qu'ils font valoir concernant les biens mobiliers ou les droits de la débitrice.

L'objet pour lequel le privilège ou la sûreté sont revendiqués, la nature et l'origine du privilège ou de la sûreté ainsi que la créance garantie doivent être indiqués. Celui qui néglige ou retarde cette information fautivement est responsable du dommage qui en résulte (§ 28 al. 2 InsO).

Les personnes ayant des obligations financières vis-à-vis de la débitrice sont priées de ne plus effectuer de paiements à la débitrice mais à l'administrateur de l'insolvabilité (§ 28 al. 3 InsO).

Les dates suivantes ont été fixées par le tribunal compétent en matière d'insolvabilité :

1. Le mercredi, 05/10/2005 à 10H30, salle Harmonie du Centre de Congrès de la Foire de Francfort, Ludwig-Erhard-Anlage 1, 60327 Francfort/Main se tiendra une assemblée des créanciers pour la délibération sur l'élection éventuelle d'un autre administrateur de l'insolvabilité, la mise en place d'un comité des créanciers et des affaires définies dans les paragraphes 66, 100, 149, 157, 160, 162 et 271 InsO ;
2. Le jeudi, 24/11/2005 à 10H00, salle 1, bâtiment F, Klingerstrasse 20, 60313 Francfort/Main se tiendra une assemblée des créanciers au cours de laquelle les créances déclarées seront examinées.

Le comité des créanciers mis en place au cours de la procédure de demande en insolvabilité conformément au § 67 InsO sera maintenu. Il est formé des membres suivants :

1. Fritz DÜLLMANN, c/o Entschädigungseinrichtung für Wertpapierhandelsunternehmen (organisme de dédommagement des sociétés de négoce de titres), Behrensstrasse 31, 10865 Berlin
2. Fank LIPKE, Gunter Ring 28 b, 65795 Hattersheim
3. Jochen TRAUT, avocat, c/o Gothaer Credit Versicherungs AG, Werder-Strasse 34, 50672 Köln

L'administrateur de l'insolvabilité est mandaté pour faire effectuer les significations conformément au § 8 al. 3 InsO.

La banque de dépôt est : Frankfurter Sparkasse, Frankfurt/Main.

Frankfurt/Main, le 01/07/05

Service 810

Signature illisible
SCHMITT-EMDEN
Rechtspfleger